

Chef auguste de l'Eglise à l'un de ses Princes les plus éminents et les plus illustres. C'est sur la prière du Cardinal Vincent Vannutelli, notre Protecteur, que Sa Sainteté a fait rédiger ce Bref, qui marquera dans les annales de notre Association; c'est une lettre de son Eminence, on va le voir, qui l'a transmis à tous les membres de l'Episcopat catholique, en leur recommandant une Œuvre, aussi profitable à l'enfance chrétienne que nécessaire à l'enfance païenne. *

Nous devons encore faire part à nos chers Associés et à nos dévoués Collaborateurs d'une autre et bien sensible joie, qu'il nous a été donné d'éprouver récemment. Sur l'invitation de Son Eminence le Cardinal Richard, une délégation des Œuvres, dont le siège est à Paris, s'était rendue à Rome, à l'occasion du Jubilé épiscopal de Léon XIII, au mois de Février dernier. Le 23 de ce mois, elle fut reçue par le Saint-Père, qui bénit chaque Œuvre en particulier, dans la personne de ses délégués. Le Conseil Central de la Sainte-Enfance était représenté par son Président et deux de ses membres, M. Thureau-Dangin et M. le comte de Moustier. Nous pûmes alors remettre nous-mêmes au Saint-Père l'adresse suivante, au nom du Conseil Central et de l'Association tout entière :

Très-Saint-Père,

Le Conseil central de l'Œuvre de la Sainte-Enfance, en venant déposer, aux pieds de Votre Trône, ses hommages et ses vœux, à l'occasion du Jubilé épiscopal de Votre Sainteté, est heureux de Lui offrir tout à la fois l'expression de son filial dévouement et celle de sa profonde reconnaissance.

L'année même où Vous étiez élevé à l'Episcopat, Vous donniez, Très-Saint-Père, à notre Association, à peine éclos, le premier témoignage d'encouragement et de sympathie, qu'elle ait reçu de Votre Sainteté. Vous étiez Noncé à Bruxelles; la Sainte-Enfance venait d'être fondée, à Paris, au mois de Mai 1843 : dès le mois de Juin, à la prière de Mgr de Forbin-Janson,

* Loin d'être une œuvre étrangère dans l'Eglise, comme quelques-uns se plaisent à la qualifier pour comprimer les sympathies qu'elle provoque partout, la Sainte-Enfance est une Œuvre canonique au même titre que la Propagation de la foi, le Pape l'ayant déclarée telle, en lui donnant un Cardinal pour protecteur et l'Episcopat tout entier l'ayant ainsi reconnue et l'encourageant comme telle dans leurs Diocèses.